



Droit de succession (repartition de l'heritage)

Par **KACOUL**, le **17/06/2011** à **01:01**

Bonjour,
je voudrais savoir si je peux juridiquement bénéficier de l'héritage que devrait percevoir mon défunt père a la mort de son père , qui vient de mourir ?

mon père est mort il y'a 5ans et mon grand père vient de mourir (8 mois) il n'a pas laisser de testament . Recevez mes salutations distinguées

Par **mimi493**, le **17/06/2011** à **01:13**

Vous héritez de votre grand-père en représentation de votre père (donc de la part qu'aurait eu votre père s'il était vivant, à partager entre tous les enfants de votre père, vivants ou morts)